



Obtenir un bac vert (poubelle de tri)

Les bacs verts sont dédiés au tri de vos déchets recyclables, ils sont mis à votre disposition par le Grand Lyon.

Pour faire une demande de bac vert, vous devez déjà être impérativement en possession d'un **bac gris** nécessaire à la collecte de vos déchets ménagers courants.

Pour commander votre bac vert :

- remplissez le formulaire pour **obtenir un bac vert sur Toodego** si vous êtes propriétaire
- ou
- adressez-vous à la régie immobilière qui administre votre copropriété.

Pour réparer ou remplacer votre bac vert, signalez-le sur le formulaire pour **réparer un bac vert sur Toodego** .

En cas de vol, pensez à effectuer une déclaration auprès de votre commissariat de police : une copie du procès verbal vous sera réclamée pour son remplacement.

Quoi qu'il en soit, le bac vert demeure la propriété du Grand Lyon : en cas de déménagement, il doit rester à l'adresse initiale.